

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

06 MARS 2024

ID : 026-212601652-20240304-DELIB20240306-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 06 MARS 2024

### OBJET :

Versement d'un acompte sur la subvention de la ville au Centre Communal d'Action Sociale avant le vote du budget primitif 2024

### Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 27

N° 2024.03.06

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 27 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Madame Evelyne BERNARD est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Christian CHABERT (pouvoir à N. MANTONNIER), Thierry JAVELAS (pouvoir à F. FAYARD), Dullio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Nathalie SORIA (pouvoir à E. BILBOT), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Fabien PLANET (pouvoir à N. COLOMB), Matthieu NIVOT (pouvoir à E. DELPONT)

**ABSENTS :** Anne-Lise VIALON, Thierry SANCHEZ

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 1612-20

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget

**CONSIDERANT** que le vote du Budget primitif 2024 de la ville interviendra le 2 avril 2024 et que les subventions allouées pour l'année 2024 par la ville ne peuvent être attribuées avant cette date,

**CONSIDERANT** que le CCAS a besoin pour son fonctionnement et pour assurer la continuité du service public d'une avance de subvention.

**CONSIDERANT** que le montant de l'avance calculé s'élève à 110 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 27 Pour :**

- **AUTORISE** le versement d'un acompte sur subvention au CCAS avant le vote du budget primitif 2024 d'un montant de 110 000 €.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024  
Reçu en préfecture le 06/03/2024  
Publié le **06 MARS 2024**  
ID : 026-212601652-20240304-DELIB20240306-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Francis FAYARD



La secrétaire de séance,  
Evelyne BERNARD



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

**06 MARS 2024**